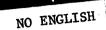
GROUPE DU PORTE—PAROLE
S P R E C H E R G R U P P E
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER
S P O K E S M A N'S G R O U P

NOTE D'INFORMATION • INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG — WAS D'INFORMAZIONE • IER DOCUMENTATIE • INFORMATION MEMO



COMMENTAIRES DE M. ROBERT TOULEMON SUR LES ACTIVITES DE LA DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET SCIENTIFIQUES

Les quatre années qui viennent de s'écouler depuis la fusion des Exécutifs et la création d'une Direction Générale des Affaires industrielles, dont les compétences devaient être étendues ultérieurement au domaine scientifique et technologique, ont été marquées par un effort constant de la Commission et de ses services pour élaborer des orientations dans le domaine industriel, technologique et scientifique et pour doter la Communauté de véritables instruments dans ces domaines.

L'élaboration d'une stratégie européenne en matière de développement industriel et technologique trouve son origine dans le mémorandum de la Commission de 1970. Ce mémorandum a fait l'objet de très larges discussions qui ont servi à la préparation des propositions ou des orientations concrètes de la Commission.

+ +

Dans le domaine de la politique industrielle, trois propositions ou documents de caractère horizontal ont été déjà approuvés par la Commission:

- la proposition d'extension du Statut d'entreprise commune au domaine d'application du Traité CEE.
- la proposition de création de contrats communautaires de développement industriel.
- la première communication au Conseil sur l'état d'ouverture des marchés publics ou assimilés.

En outre, la création d'un bureau de rapprochement des entreprises devrait être décidée à la rentrée de septembre.

Toutes ces actions visent à faciliter la constitution d'un tissu industriel communautaire, base indispensable de l'union économique et monétaire.

La Fondation Européenne pour le Management, dont nous avions recommandé la création dans notre mémorandum, a été effectivement constituée en 1971 sur des bases privées, mais avec l'appui de la Commission.

En même temps et toujours dans la ligne du mémorandum de 1970, la Commission a intensifié ses travaux dans le domaine sectoriel et a déposé ou va déposer devant le Conseil, des documents d'ensemble comportant un plan d'actions. Outre les "Objectifs généraux acier" et le "programme indicatif nucléaire", il faut citer les études concernant les machines-outils à commande

numérique, le textile, l'aéronautique. Devraient être déposés prochainement, des documents concernant la construction navale, l'approvisionnement en métaux non ferreux, l'automobile, les industries alimentaires, les télécommunications et l'informatique.

L'objet de ces documents sectoriels est de contribuer à la modernisation des structures en améliorant la coordination entre les actions nationales en développant certaines actions communes ou communautaires et en assurant la cohérence entre les différentes politiques affectant ces secteurs : politique commerciale, politique sociale, politique régionale, politique des transports, etc.,

Par ailleurs, l'exécution du programme d'élimination des entraves aux échanges, même s'il a connu certains retards dûs à la pénurie d'effectifs et à la nécessité de décisions unanimes, a donné lieu à l'adoption de 23 directives, les plus importantes concernant les véhicules à moteurs (réception gaz d'échappement, niveau sonore, anti-parasitage, etc.,) les produits textiles (harmonisation des dénominations) et les instruments de mesurage (compteurs de gaz, de liquides, jaugeage des citernes de bateau, unités de mesures, etc. Parmi la trentaine d'autres qui sont en instance devant le Conseil, l'adoption de la directive visant la pollution de l'air par les moteurs Diesel parait imminente.

Dans le domaine des affaires scientifiques et technologiques générales, le Conseil a été saisi en juin de propositions en vue de jeter les bases d'une politique communautaire qui devrait permettre notamment de résoudre la crise du C.C.R. en insérant ses activités dans un cadre nouveau qui ne serait pas exclusivement nucléaire.

Une première discussion approfondie et très encourageante de ce document a eu lieu ce lundi au Comité des Représentants Permanents.

De même, le Conseil a été saisi de deux communications en matière d'environnement, la seconde qui date de mars dernier étant assortie de propositions très précises :

- un programme d'action,
- un accord d'information,
- un projet de recommandation concernant le Rhin pouvant conduire à la création d'une Agence Européenne,

auxquels il faut ajouter une série d'actions communes ou coordonnées en matière de recherche qui ont été insérées dans le mémorandum sur la recherche.

L'examen de ces propositions a commencé au sein d'un groupe d'experts du Conseil qui réunit pour la première fois des experts des Dix et dont les travaux sont encourageants. Ainsi l'accord d'information fait déjà l'objet d'un accord au niveau technique.

Enfin, nous avons entrepris, suivant les directives de M.SPINELLI de mieux subordonner nos orientations aux finalités qualitatives dont l'importance avait été soulignée dans l'introduction du mémorandum de 1970.

A cet effet, nous avons organisé la Conférence sur l'Industrie et la Société dans les Communautés Européennes à Venise au mois d'avril. Le succès de cette rencontre et l'écho qu'elle a reçu, l'ampleur des débats sur la croissance suscités par les prises de position du Président MANSHOLT, du Vice-Président BARRE et de M.SPINELLI, nous encouragent à lui donner des prolongements.

Par ailleurs, nos contacts avec les organisations professionnelles et syndicales ont été multipliés et rendus moins formels et plus opérationnels. De même, je me suis efforcé de développer la concertation à l'intérieur des services dont j'ai la responsabilité, en créant un organe de dialogue élu par le personnel.

Le bilan de nos travaux témoigne en faveur des efforts accomplis par des agents en nombre limité et dont beaucoup, venus de la C.E.C.A., de l'Euratom ou d'autres directions générales, ont dû s'adapter à de nouvelles structures et à de nouvelles tâches.

Certes, en partie à cause de l'encombrement de l'ordre du jour et de la priorité accordée aux négociations d'adhésion, puis d'association, aux affaires agricoles et monétaires et par suite de certaines difficultés politiques, les travaux n'ont pu progresser au niveau du Conseil aussi vite que nous l'aurions souhaité.

Néanmoins, nous avons la satisfaction d'avoir réuni, à la veille de la Conférence au Sommet et de l'élargissement de la Communauté, un ensemble d'éléments concrets, qui devraient permettre aux Chefs d'Etat et de Gouvernement, de donner une impulsion nouvelle aux progrès communautaires dans le domaine industriel, technologique, scientifique et de l'environnement.